

Surveillance parcs et jardins

Objectif : veiller à une occupation harmonieusement partagée des parcs et jardins de la ville. Vêtus de vert, les 12 gardiens des parcs et jardins sont en charge de l'ouverture et de la fermeture de ces lieux, mais aussi de faire respecter le règlement. Celui-ci fixe le cadre permettant à chacun de profiter pleinement de l'espace sans déranger.

> Nouvelle réglementation concernant les aires de jeux

Depuis le 1er juillet 2015, il est strictement interdit de fumer dans les aires de jeux. Ce nouveau texte doit permettre de lutter contre les effets du tabagisme passif sur les enfants.



Rappel : toute consommation d'alcool est illicite non seulement dans les aires de jeux mais dans tous les parcs et squares.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex

 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30